La prescription muséale au Musée du Domaine royal de Marly

Le musée du Domaine royal de Marly est membre de Yvelines Musées Solidaires, un programme du département des Yvelines. Il accompagne les musées dans la création de cycles d'art thérapie, la programmation de spectacles, et forme les équipes du musée à l'accueil des publics.

A ce titre, le musée participe au programme de prescriptions muséales.

Qu'est-ce qu'une prescription muséale ?

La prescription muséale se trouve à la jonction du soin et de l'accompagnement social. Sans être un outil curatif, elle s'inscrit dans une démarche de mieux-être global de la personne. La prescription muséale peut être utilisée comme un outil de médecine douce dans les cas de :

- pathologies liées au stress,
- pathologies entrainant des troubles de la personnalité,
- recherche d'alternatives à la douleur.

Dans une démarche d'accompagnement social, une prescription muséale peut également être délivrée pour des personnes en situation de précarité sociale susceptibles de tirer bénéfice d'un temps de pause, d'évasion ou de recentrage.

Comment participer au dispositif ?

Adressez votre demande par mail à culture@yvelines.fr . Dans votre courriel, indiquez :

- Votre nom et profession précise (avec un certificat d'activité professionnelle
- Le cadre dans lequel vous souhaitez utiliser les prescriptions muséales
- L'adresse postale à laquelle vous souhaitez recevoir votre chéquier.

Vous recevrez votre chéquier par voie postale. Le chéquier comprend 10 prescriptions muséales.

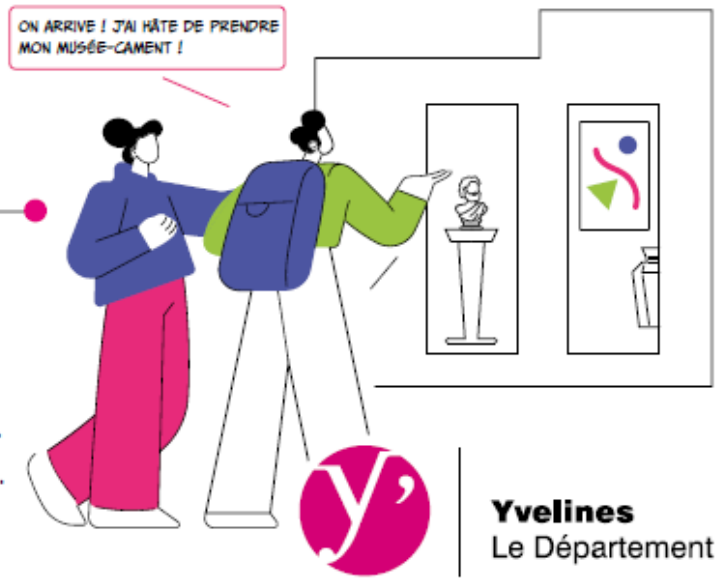
- **La prescription muséale au Musée du Domaine royal de Marly**

1 Le professionnel de santé ou le travailleur social qui m'accompagne me présente le dispositif de prescriptions muséales.
Avec lui, je discute des bénéfices possibles de ces prescriptions sur mon bien-être.





2 Je ressors du rendez-vous avec une prescription muséale à mon nom.
Je fais attention à la date de validité de ma prescription.



3 Je me rends au musée ou au centre d'art où je peux entrer gratuitement en remettant ma prescription à l'accueil.
La personne qui m'accompagne peut aussi entrer gratuitement si cela est précisé sur la prescription.
Je visite le musée ou le centre d'art à mon rythme.

Yvelines
Le Département

Le musée est ouvert du mercredi au dimanche, entre 14h et 18h (avril-octobre) et entre 14h et 17h (novembre-mars)

Pour tout renseignement ou toute question, contactez-nous :

01 39 69 06 26 et contact@musee-domaine-marly.fr